

Ambulatoire plutôt que stationnaire

Critères médicaux pouvant justifier une prise en charge stationnaire

art. 3 de l'arrêté relatif à la fixation d'une liste de prestations de soins aigus dispensées en priorité en ambulatoire, du 17 avril 2018

Critères généraux	Catégorie	1. Yeux		2. Orthopédie			3. Cardiologie		4. Vaisseaux		5. Chirurgie		6. Gynécologie		7. Urologie	8. ORL
	Intervention	1.1 Cataracte	2.1 Chirurgie de la main	2.2 Chirurgie du pied (excl. hallux valgus)	2.3 AMO	2.4 Arthroscopies du genou incl. réparations méniscales	3.1 PTCA	3.2 Pacemaker Incl. Remplacement	4.1 Veines variqueuses des membres inférieurs	4.2 Angioplastie transluminale percutanée incl. dilatation par ballonnet	5.1 Hémorroïdes	5.2 Hernies inguinales excl. Intervention bilatérale et excl. Interventions en cas d'hernie récidivante	5.3 Circoncision	6.1 Interventions sur le col utérin	6.2 Interventions sur l'utérus	7.1 ESWL
Age (anniversaire)	En dessous 16 ans Plus de 75 ans											≤ 3				≤ 3
Maladies cardiaques	Insuffisance cardiaque NYHA > II						EF < 40% et NYHA > II									
	Hypertension artérielle incontrôlée > 160 mmHg systolique															
Maladies pulmonaires	Anesthésie générale : apnée du sommeil avec AHI ≥15 et pas de CPAP possible à domicile															
	Anesthésie générale : BPCO > GOLD II, asthme instable ou majoré															
Anomalie de la coagulation (dyscrasie)	A l'exclusion des anomalies secondaires à une thérapie															
Anticoagulation	Anticoagulant thérapeutique Double anti agrégation plaquettaire						Triple thérapies			Triple thérapies						
Maladies neurologiques	Démence MMS ≤26, test de l'horloge ≤ 5															
Maladies métaboliques	Diabète sucré avec Glycémie capillaire >11.1 ou < 3.6 mmol/L ou HbA1c > 8%															
	Obésité BMI ≥ 40						BMI > 35			BMI > 35					BMI < 18.5 ou >30	
Insuffisance rénale	Clearance créatinine < 30 ml/mn						< 60 ml/mn	< 60 ml/mn		< 60 ml/mn						
Facteurs sociaux	Personne de contact pas atteignable par téléphone et pas rapidement sur place dans les premières 24 heures postopératoires						Pas de personne de contact dans le même ménage	Pas de personne de contact dans le même ménage		Pas de personne de contact dans le même ménage						
	Pas de possibilité de transport à la maison post-OP ou retour dans un hôpital (incl. Taxi)															
	Durée du trajet > 60 min. à l'hôpital avec urgence 24h et discipline correspondante						>30 min	>30 min		>30 min						>30 min

Afin de faciliter la mise en œuvre du concept "ambulatoire plutôt que stationnaire", vous trouverez ci-dessus des critères médicaux non exhaustifs permettant de justifier une prise en charge stationnaire plutôt qu'ambulatoire. Même si l'un des critères est rempli, le patient peut quand même être pris en charge en ambulatoire. A contrario, un patient peut être hospitalisé même si aucun des critères ci-dessus n'est rempli à condition que le médecin justifie la prise en charge stationnaire.